Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 040-214001570-20250410-DE_26_2025-DE

MAIRIE

Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué ***le 01 avril 2025,*** *s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire*

PRESENTS : Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT- - M.S.GILBERT- *M. François PEHAU- M. Sébastien LABAT- M. Gérard NAPIAS*
Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaires de séance.
Absent : Mme E. TROUILLET
Membres en exercice : 19 **Présents : 18**

OBJET : Affectation des résultats de clôture du Compte Administratif du camping 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'affectation des résultats,
Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Jean WATIER, après avoir approuvé le compte administratif, de l'exercice 2024,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement réel de :	**74 617,64**
- un excédent reporté de l'année n-1 :	**628 365,94**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**702 983,58**
- un déficit d'investissement de :	**-34 508,42**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**-34 508,42**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024	**702 983,58**
Affectation complémentaire en réserve (1068)	**34 508,42**
Résultat reporté en fonctionnement (002)	**668 475,16**
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	**-34 508,42**

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire.
Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU

MAIRIE DE LIT-ET-MIXE 40170

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».